



# Vivre à Longvilliers

MAIRIE DE LONGVILLIERS

☎ 01.30.41.33.96

Numéro édité par la

Commission Bulletin Municipal

[mairie.longvilliers@wanadoo.fr](mailto:mairie.longvilliers@wanadoo.fr)

<http://longvilliers.free.fr>

## "Garde Champêtre" Infos

MARS 2010

### RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES

10ème circonscription des Yvelines - Commune de Longvilliers

Scrutin du 1er tour - 14 mars 2010

	TÊTES DE LISTE	VOIX	%
<b>Participation</b> 52,69%			
	Changer pour mieux vivre en France	Mme PECRESSE	73 37,6
	Lutte ouvrière	M. MERCIER	0 0,0
	Front national	Mme ARNAUTU	24 12,4
	Europe écologie	Mme DUFLOT	39 20,1
<b>Inscrits : 372</b>	Démocrate et centriste soutenue par F. Bayrou	M. DOLIUM	8 4,1
<b>Votants : 196</b>	Alliance écologiste indépendante	M. GOVERNATORI	1 0,5
<b>Exprimés : 194</b>	Ensemble pour les régions à gauche solidaire	M. LAURENT	2 1,0
	Liste chrétienne	M. de BOER	0 0,0
	Huchon 2010	M. HUCHON	31 16,0
	Rassemblement gaulliste	M. DUPONT-AIGNAN	11 5,7
	Tout changer - Rien lâcher	M. BESANCENOT	4 2,1
	Emergence	M. KANOUTE	1 0,5

Scrutin du 2ème tour - 21 mars 2010

	TETES DE LISTE	VOIX	%
<b>Participation</b> 54,84%			
<b>Inscrits : 372</b>	Changer pour mieux vivre en France	Mme PECRESSE	111 57,8
<b>Votants : 204</b>	Huchon 2010	M. HUCHON	81 42,2
<b>Exprimés : 192</b>			

#### Remerciements

Le Conseil municipal remercie toutes les personnes qui se sont proposées pour aider à tenir le bureau de vote et participer au dépouillement lors des scrutins des 14 et 21 mars 2010. **Encore merci !**

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2010

L'an deux mil dix, le dix neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze mars, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

**Etaient présents** : Présents : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne -Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Thomas ZUMBIEHL, Mme Chantal LEFEVRE et Mme Olivia-Jane LACROIX.

**Absents** : M. CORDIER qui donne pouvoir à M. CHANCLUD,  
M. Michel LECACHEUX qui donne pouvoir à M. ALLES,  
M. Pascal GEORGE et M. Francis MAILLET.

**Secrétaire de séance** : Mme LACROIX.

**Monsieur le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : - Digitalisation des plans cadastraux.

Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 8 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

**Compte Administratif 2009 - M.14 et M.49 et comptes de gestion du receveur municipal 2009 présentés par M. CHANCLUD sont acceptés à 6 voix pour et 1 abstention.**

M.14 excédent global de clôture : **163 161.15 €**

Reste à réaliser : **79 500.00 €**

M.49 excédent global de clôture : **8 259.56 €**

Budget Communal M.14 – Affectation du résultat 2009

Excédent de fonctionnement de **226 827.75€**

Excédent d'investissement de **15 833.40€**

Etat des restes à réaliser **- 79 500.00 €**

Budget Communal M.49 – Affectation du résultat 2009

**Excédent de fonctionnement de 6 519.23€**

Excédent d'investissement de **14 778.19 €**

**Budgets Primitifs 2010 – M.14 et M.49**

M. le Maire présente les Budgets Primitifs 2009 – M.14 et M.49 qui sont adoptés à 8 voix pour, et une abstention.

**Le Budget M.14;** s'équilibre comme suit :

Dépenses / Recettes **de fonctionnement 483 500.00 €**

Dépenses / Recettes **d'investissement 633 000.00 €**

**Le Budget M 49;** s'équilibre comme suit :

Dépenses / Recettes **d'exploitation 80 300.00 €**

Dépenses / Recettes **d'investissement 66 700.00 €**

**Taux d'imposition 2010**– sont acceptés à 6 voix pour, 2 contre et une abstention. Monsieur le Maire propose que les taux de l'an dernier soient augmentés de 0.20% à savoir :

	2007	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	3,81%	3.94%	3.94%	4.14%
Taxe Foncière (bâti)	5,03%	5.20%	5.20%	5.40%
Taxe Foncière (non bâti)	39,09%	40.43%	40.43%	40.63%
Taxe Professionnelle	8 ,92%	9.23%	9.23%	+0.20%

**Taxe sur le M3 d'eau consommée –Assainissement.** Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la taxe sur le M3 d'eau consommé revenant à la commune à 1.30€ et résume les augmentations passées :

2000 : 1.04€, 2003 : 1.20€, 2004 : 1.25€, 2005 : 1.28€, 2007 : 1.30€, 2008 : 1.30€, 2009 : 1.30€  
2010 : 1.30€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient à 1.30 € la taxe sur le M3 d'eau consommée applicable dès la prochaine facturation. M. le Maire informe que le taux d'assainissement du bourg sera en 2010 fixé également à 1.30€.

## SUCCINT (suite)

**Fixation des modalités d'avancement de grade dans le cadre de la réforme de la fonction publique territoriale pour l'année 2009.** La loi donne compétence au Maire après avis du Comité Technique Partiaire, pour fixer pour chaque grade, le taux de promotion, c'est à dire le nombre de grades d'avancement qui pourront être créés dans la collectivité. M. le Maire propose de retenir un taux de promotion de 100%. Le CTP a émis un avis favorable. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Décide** de retenir le taux de promotion de 100%.

**Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe :** **Considérant** la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour les besoins du service. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité **Décide** de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 et de nommer Mme Corinne PAINTENDRE à ce poste.

**SITERR (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet) : Modification des statuts :** La Sous-Préfecture de Rambouillet demandant la modification des statuts afin qu'ils coïncident avec la délibération fixant le nombre de vice-présidents à 4, **Le Conseil Municipal**, **Après en avoir délibéré** et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** la modification statutaire fixant le nombre de vice-présidents à 4,

**SITERR (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet) : Retrait de la commune de Broue :** Le Conseil Municipal de la commune de BROUE le 10 octobre 2008 a demandé son retrait du SITERR, car elle ne bénéficie plus d'aucun transport organisé par le SITERR, **Le Conseil Municipal**, **Après en avoir délibéré** et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** le retrait de la commune de BROUE,

**Adhésion au PASS Territorial du CIG de la Grande Couronne :** La loi N°2007-209 du 17 février 2007 oblige les collectivités territoriales à offrir à leur personnel des prestations d'action sociale. Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Région Ile de France a souscrit un contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi dénommé PASS (Prestations d'Action Sociale et Solidaire) territorial. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Décide** d'adhérer au contrat cadre pour la période 2010-2014.

**S.A.E.P d'Abdis : Occupation du domaine public en ce qui concernent les réseaux d'eau potable et assainissement.** Une redevance est due aux communes en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages de services publics. La commune ayant délégué sa compétence au SIAEP d'ABLIS, si le SIAEP doit régler une redevance à la commune, celle-ci lui sera refacturée. **Le Conseil Municipal**, **Après en avoir délibéré** et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** de fixer le montant de la redevance à zéro euro.

**Institution et fixation du taux d'une vacation funéraire :** L'exécution des mesures de police relatives aux opérations funéraires est effectuée, dans les communes non dotées d'un régime de Police d'Etat, sous la responsabilité du maire, la surveillance des opérations funéraires prévues par la loi doit donner lieu à la perception d'une vacation funéraire dont le montant est fixé par arrêté du Maire, après avis du conseil municipal entre 20 et 25€. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **Autorise** Monsieur le Maire à instituer une vacation funéraire et à fixer le montant de la vacation funéraire à 20€ la présente délibération entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2010.

**Digitalisation des plans cadastraux de la commune :** La commune doit faire évoluer son POS en PLU. Le cabinet chargé de l'étude d'urbanisme doit disposer d'un cadastre digitalisé. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **Autorise** la digitalisation des plans cadastraux.

### QUESTIONS DIVERSES :

**Demandes de subvention non retenues :** Secours populaire français Haïti, Secours catholique en faveur des sinistrés de Haïti, la fédération des Conseils de Parents d'élèves du collège des trois Moulins à Bonnelles a demandé l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour aider au financement des voyages scolaires des collégiens.

**PNR :** - Le Comité Syndical a approuvé le projet de charte le 15 février 2010 et le passage à 62 communes. Le PNR rentre dans la phase administrative de l'application de la charte.

**Règlement Cimetière :** Le règlement actuel est trop succinct et attaquant. Monsieur le Maire demande à la commission cimetière de revoir le règlement.

**Remerciements :** La farandole pour la subvention donnée en 2009, Vœux du Maire : Mme et M. POLART DONAT, Mme et M. TESSERAUD, Mme VIEL pour le colis du CCAS.

M. le Maire informe que le **recours gracieux** de la SCI de la Forêt de La Bête contre la commune de Longvilliers ayant pour objet la transformation de bâtiments agricoles en bâtiments à usage d'habitation et de garage a été rendu le 15 décembre 2009 par le Tribunal Administratif de Versailles. La commune est condamnée à verser à la SCI de la Forêt de La Bête la somme de 1500 euros.

La séance est levée à 23H30.

## LA COMMISSION VOIRIE

### **Plan triennal 2009/2010/2011 - Travaux de voirie**

A la sortie de l'hiver, on constate que les voiries de la commune se sont plutôt bien comportées. C'est le résultat d'une attention constante, portée par la Commission Voirie à l'état de nos routes. La route de La Bête, dans sa partie boisée, fait exception, ne recevant que rarement le soleil, et restant humide pendant de longues périodes. Des dégradations sont apparues, qui ont été immédiatement traitées.

Les travaux de voirie, programmés en 2009 et retardés du fait des intempéries, sont en cours d'achèvement :

- au Bouc Etourdi :
  - o aire de retournement Chemin Rural n° 35, Chemin des Vignes
  - o réaménagement des écoulements d'eaux pluviales, carrefour de la rue Barbe
  - o remise à niveau des bordures au n°42 rue de St Cyr
  - o reprofilage et mise en place d'un caniveau (chemin vicinal n°2)
- garde corps sur le pont du Moulin de la Forge
- sur l'ensemble de la commune :
  - o rebouchage en enrobés de quelques « nids de poules »

En mai / juin, un revêtement en « enrobés coulés à froid » (ECF), sera appliqué sur plusieurs routes de la commune :

- route de la Bête (partie boisée vers le Bourg)
- route de Reculet (partiellement depuis la déviation)
- au Bouc Etourdi (rue de St Cyr : du terrain communal jusqu'au n° 1)
- chemin vicinal n°2 (partiellement : de l'entrée du hameau en montant vers les bois)

La Commission « voirie » a décidé d'organiser le plus rapidement possible un appel d'offre pour les travaux à réaliser en 2010.

Une liste prévisionnelle de travaux a été dressée, ainsi que le budget, attribué à cet exercice.

L'ampleur de la réalisation des travaux dépendra du résultat de l'appel d'offres.

## CARNAVAL DES ÉCOLES 2010

Le carnaval des écoles, organisé par les Amis des Écoles, a eu lieu le samedi 20 mars. Les enfants et leurs parents, se sont retrouvés à 14 h à l'école élémentaire. Une fois tous les enfants réunis et les photos de groupe prises, la troupe s'est mise en marche à destination de la salle des fêtes de Rochefort-en-Yvelines. Ils ont pu alors profiter de tous les stands de jeux (chamboule-tout, roue, pêche à la ligne, mémoire, reconnaissance des odeurs...) et d'animation (maquillage, coiffure, buvette et vente de délicieux gâteaux...).

Le carnaval était placé, cette année, sous le signe de la nature et du développement durable, thèmes que l'on retrouvait dans les stands de jeux.

Comme les années précédentes, le carnaval des écoles a été une grande réussite, ravissant les petits et les grands.

**Merci à tous les parents bénévoles, sans qui le carnaval ne pourrait avoir lieu, pour leur implication, leurs sourires et leur bonne humeur.**

## SICTOM Région de Rambouillet / SITREVA

( SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères )

( SITREVA : Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets )

### 1 - DÉCHÈTERIES - DISTRIBUTION DE LA CARTE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE :

\*Depuis le 15 Février 2010, le SITREVA a mis en place la **carte d'accès en déchèterie** pour les particuliers et les professionnels.

**L'accès gratuit aux déchèteries (dans la limite de 2m<sup>3</sup>/semaine) sera réservé aux particuliers, détenteurs de cette carte.**

Pour les professionnels, elle permettra de faciliter et de sécuriser la facturation.

Cette carte sera valable dans les 18 déchèteries gérées par le SITREVA.

#### COMMENT L'OBTENIR ?

##### Particuliers :

Déposez les photocopies d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF,...) et de votre pièce d'identité auprès de l'agent d'accueil.

Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à deux semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchèterie.

Si vous souhaitez recevoir votre carte chez vous, joignez aux photocopies, une enveloppe timbrée à votre adresse, au format 22 x 11.

##### Artisans et Commerçants :

Afin de faciliter la facturation de vos apports, déposez un extrait k-bis de moins de 6 mois auprès de l'agent d'accueil, et faites connaître votre adresse de facturation, si celle-ci est différente de celle de votre siège social.

Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à deux semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchèterie.

\* : NOTA : CETTE CARTE SERA OBLIGATOIRE À PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010.

### 2 - DÉCHÈTERIES - CHANGEMENT DES JOURS DE FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE DE BONNELLES :

#### **Rappel :**

**Déchèterie de Saint Arnoult** : RD 988 Route d'Ablis - 78 730 - Tel : 01 30 41 41 33.

Fermée le mardi et le mercredi.

**La déchèterie de Bonnelles sera désormais fermée le lundi, mardi et dimanche.**

**Déchèterie de Bonnelles** : Route de Villevert - 78660 - Tel : 01 30 88 46 15.

Fermée le lundi, mardi, dimanche.

Les déchèteries sont ouvertes en semaine de 9h à 12h45 et de 14h à 17h45, le dimanche de 9h à 12h45.

L'information figure également sur le site Internet du SICTOM de la région de Rambouillet.

[www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com), déchèteries.

### 3 - CALENDRIER DU SERVICE DE COLLECTE du 1<sup>er</sup> Mars 2010 au 27 Mars 2011 :

Les calendriers de collecte valables jusqu'au 27 Mars 2011, sont distribués avec ce numéro du Garde Champêtre.

**Les jours et les fréquences de ramassage sont inchangés.**

L'information figure également sur le site Internet du SICTOM de la région de Rambouillet.

[www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com), calendrier de collecte, Longvilliers.

### 4 - ÉTIQUETTE AUTOCOLLANTE RAPPELANT LES CONSIGNES DE TRI :

Cette étiquette, à coller sur le couvercle du bac bleu (face interne), est également distribuée avec ce numéro du Garde Champêtre.

Les informations utiles sur le centre de tri de Rambouillet sont consultables sur le site internet de Longvilliers :

<http://longvilliers.free.fr> formalités et informations sur le SICTOM.

#### **Rappel :**

**Il est demandé à chacun de rentrer ses poubelles, et de ne pas les laisser traîner sur la voie publique.**

## **TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la « réversibilité » n'existe plus. En l'état actuel de la loi, les consommateurs quittant les tarifs réglementés de vente d'électricité le feront de manière définitive. La FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) invite les consommateurs à la plus grande prudence avant de souscrire aux offres, et à bien évaluer les avantages et les risques liés à un changement de fournisseur d'électricité. La FNCCR rappelle également que les tarifs réglementés, garantis par l'Etat, leur apportent la meilleure protection de stabilité dans la durée.

**En conclusion** : regardez bien vos factures, téléphonez aux numéros d'informations mentionnés sur ces dernières et informez vous auprès de :

- La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes [www.fnccr.asso.fr](http://www.fnccr.asso.fr) et
- La Commission de Régularisation des Marchés [www.cre.fr](http://www.cre.fr) (Cf ci-dessous).

## **FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ**

Pour obtenir des informations sur les différentes énergies, connaître les démarches pour changer de fournisseur, ou savoir quels sont vos droits en matière d'énergie, consulter le site :

- [www.cre.fr](http://www.cre.fr) (Commission de Régularisation des Marchés).

Cette autorité administrative indépendante est chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France. Elle fournit toutes les informations et répond aux questions que vous vous posez concernant la fourniture d'énergie en collaboration avec la :  
DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) et  
DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes).

## **CAISSE NATIONALE d'ASSURANCE VIEILLESSE**

Le dispositif de retraite progressive sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2010

Vous souhaitez finir votre carrière en douceur en diminuant votre activité salariée ? C'est possible si vous optez pour la retraite progressive. Vous percevez alors une partie de votre pension tout en continuant à travailler et à acquérir des droits pour le calcul définitif de votre retraite.

Pour bénéficier de ce dispositif qui vient d'être prolongé pour un an, il faut avoir 60 ans ou plus, justifier d'au moins 150 trimestres d'assurance auprès des régimes de retraite de base français et exercer une seule activité à temps partiel.

La retraite progressive fait partie des nouvelles mesures en faveur de l'emploi des seniors, telles que le cumul emploi retraite et la surcote.

[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)  
0821 10 12 14 (0,09 €/la minute)

**Les examens et vacances sont bientôt là !!!!  
Déposez votre demande dès maintenant pour  
garantir les meilleurs délais. N'attendez pas la  
dernière minute, vérifiez vos dates de validité !**

### **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ**

Pièces à fournir:

- Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- Deux photos d'identité de format 3,5x 4,5 cm
- Un justificatif de domicile
- Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol). Dans ce cas, l'usager devra acquitter un droit de timbre fiscal de 25 euros.

### **PASSEPORT BIOMÉTRIQUE**

- Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans).
- Pièces à fournir : liste disponible en mairie.

### **NUMÉROS UTILES**

GENDARMERIE :	01 61 08 32 30
POLICE SECOURS:	17
POMPIERS :	18
SAMU:	15
TOUTES URGENCES :	112
EDF (dépannage) :	08 10 33 30 78
GDF (dépannage) :	08 10 43 30 78
CENTRE HOSPITALIER (Dourdan) :	01 60 81 58 58
CENTRE HOSPITALIER (Rambouillet):	01 34 83 78 78
CENTRE ANTI POISON :	01 42 05 48 48
Sous Préfecture Rambouillet :	01 34 83 66 78
ASSURANCE MALADIE :	36 46

### **INITIATION PIÈGEAGE DE TAUPES**

**Rendez-vous le 17 avril 2010 à 15H00,  
place du hameau de La Bête (abri bus)  
N'hésitez pas à demander plus de  
renseignements à la mairie.**

### **SERVICE PUBLIC**

**Le portail de l'administration française**

Vos droits et vos démarches.  
La première réponse à vos questions.

**Tel : 3939**

Allô, service public 0.12 €/min TTC à partir  
d'un poste fixe

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

### **A V I S**

#### **Journée d'Appel à la Défense**

Jeunes filles et jeunes gens, n'oubliez pas de  
vous faire recenser auprès de la Mairie dès  
vos 16 ans !

Nous vous rappelons que le recensement et la  
participation à la journée d'Appel à la Défense  
sont obligatoires pour se présenter à différents  
examens nationaux (Bac, CAP, BEP,..., mais  
aussi permis de conduire, etc.).

Cette obligation légale est à effectuer dans  
les trois mois qui suivent votre seizième  
anniversaire. Si vous avez laissé passer le  
temps : il est encore possible d'aller dans  
votre mairie accomplir cette démarche.

(Informations en Mairie)

### **RENTRÉE SEPTEMBRE 2010**

#### **Procédé d'admission à l'École Maternelle**

Les parents seront reçus **uniquement** :

**Le mercredi 23 juin 2010 de 9h00 à 12h00 et le samedi 26 juin 2010 de 9h00 à 12h00**

Les parents viendront avec l'enfant et apporteront **impérativement les documents obligatoires à  
l'admission**, à savoir :

- attestation délivrée par le Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-en-Yvelines (Mairie de Rochefort)
- photocopie des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant
- **fiche de renseignements** remise par la mairie et dûment remplie.

## CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES

### « BON VACANCES 2010 »

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (Cafy) poursuit son action en faveur du départ en vacances des enfants en colonies et en camps d'adolescents.

Un courrier est automatiquement adressé aux familles allocataires yvelinoises dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800€. A réception vous disposez d'un délai d'un mois pour demander votre Bon vacances. Il est utilisable pendant les vacances scolaires du 4 janvier 2010 au 2 janvier 2011. Le montant de l'aide financière pouvant être allouée est forfaitaire (à la semaine). Il est calculé en fonction des ressources de la famille.

#### Une seule adresse postale

Caf des Yvelines  
1, rue La Fontaine  
78201 MANTES LA JOLIE CEDEX

#### Un site internet

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

#### Lieu d'accueil à votre service

Rambouillet  
40, rue Sadi Carnot

## SICTOM

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert :  
**0800 49 50 61**

## ADRESSE POSTALE UNIQUE SÉCURITE SOCIALE

**C.P.A.M. des Yvelines**  
**78085 YVELINES cedex 9**

Désormais, vous composez simplement le **36 46**, un numéro simple à retenir et peu coûteux (prix d'un appel local depuis un poste fixe). De 8H00 à 20H00, du lundi au vendredi.

\*\*\*\*\*

## CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES

\*\*\*\*\*

le nouveau numéro de téléphone  
**0820 25 78 10** (0,12 € la minute)

7 jours/7 et 24heures/24

- paiements, droits, attestations, infos pratiques
- du lundi au vendredi de 9H à 16H en direct avec un conseiller

## LA MÉDIATION FAMILIALE

Vous êtes jeunes adultes en rupture avec votre famille.

Vous devez régler une succession conflictuelle.

Vous êtes grands-parents et souhaitez garder des liens avec vos petits enfants.

Vous êtes en couple ou parents en situation de rupture, séparation, divorce,

La médiation familiale permet de dépasser le conflit et de renouer un dialogue, pour préserver les liens familiaux.

**Elle peut également, depuis janvier 2010, se substituer à une procédure judiciaire de fixation de pension alimentaire.**

Dans le cadre de l'Allocation de soutien familial (Asf) et/ou du Revenu de solidarité active (Rsa), la Caisse d'allocations familiales peut demander aux allocataires d'entreprendre une démarche afin de fixer une pension alimentaire. Aussi, la Cafy apporte son soutien financier aux associations de médiation familiale pour les familles allocataires. Grâce à cette aide, la participation financière des parents est allégée.

Plus d'Infos disponibles en mairie ou auprès du

Centre Communal d'Action Sociale de Versailles, le mercredi 10h à 17h Tél : 01 30 97 83 79

Tribunal de grande instance de Versailles, les lundis, mardis et jeudis 10h à 17h Tél : 01 39 07 36 07

## PLANNING FAMILIAL

Toute personne désireuse d'obtenir des informations peut contacter le Mouvement Français pour le Planning Familial et bénéficier ainsi d'une écoute, d'une information et d'une orientation adaptées.

Adresse :  
4, square St Irenée 75011 PARIS  
Tel: 01 47 00 18 66

## CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

### **Téledéclaration du changement de situation**

Une nouvelle offre de service "Téledéclaration du changement de situation" est désormais disponible sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr). Cette offre permet à l'allocataire de télédéclarer : grossesse, naissance, adoption, changement d'adresse ou de coordonnées bancaires.

## INSECTES / ABEILLES

Les pompiers de Saint Arnoult en Yvelines ne se déplacent plus pour la destruction de nids d'insectes tels que guêpes et frelons. Il faut s'adresser à des intervenants privés.

### **Pour les abeilles, des apiculteurs enlèvent gratuitement les essaims.**

Il est important d'agir rapidement afin que l'essaim ne s'installe et rende l'intervention de l'apiculteur plus difficile.

Quatre apiculteurs des environs récupèrent les essaims :

Mr René GUILLAUME de Saint Arnoult en Yvelines Tel : 01 30 59 30 55 et 06 89 80 57 66

Mr Cyril WAY de Villeconin Tel: 01 69 92 27 54 et 06 25 34 68 59

Mr Christophe EVAIN de Dourdan Tel: 06 19 27 27 04

Mr HADDADENE de Longvilliers Tel: 06 83 05 89 23

## OFFRE D'EMPLOI.....

### **La Cense recherche pour son club house Rochefort en Yvelines**

**Homme ou femme, statut Auto entrepreneur.  
Sous contrôle du conseiller extérieur.**

#### **Mission:**

- Ménage, bureaux, resto club house, chambre stagiaires, vestiaires
- Approvisionnement des machines self service
- Maintien des lieux en propreté (nettoyage, plonge, rangement)
- Aide au service restauration événementielle
- Déclenchement des commandes à terme
- Gestion des stocks

Sur facturation mensuelle: ½ Journée 50€

1 Journée 100€

Contact: Jean Pierre VERGNIER

Directeur

01.30.88.49.01 / 06.10.27.08.13

## JOURNÉES des PLANTES à COURSON

**Journées des plantes  
les 14 - 15 et 16 Mai 2010.**

Tel : 01 64 58 90 12

Site Internet :

[www.domaine-de-courson.fr](http://www.domaine-de-courson.fr)

### **FÊTES des PLANTES VIVACES à SAINT JEAN DE BEAUREGARD**

**Journées des Plantes Vivaces du 9 au 11  
Avril 2010**

Tel : 01 60 12 00 01

Site Internet :

[www.domsaintjeanbeauregard.com](http://www.domsaintjeanbeauregard.com)

## CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS 2010

- **Dimanche 25 Avril : Vide Grenier à Longvilliers.**  
Commencez à faire du tri dans vos caves, greniers...et venez faire le vide grenier.  
Inscriptions et renseignements. Tel : 01 30 88 41 94 après 19H00.
- **Samedi 22 Mai toute la journée : Marché artisanal sur la place des Halles à Rochefort-en-Yvelines.**  
Venez nombreux vous promener sur le marché artisanal et qui sait, peut-être trouverez-vous des idées cadeaux, la fête des mères approchant.
- **Samedi 22 Mai au soir : Concert à la salle polyvalente de Rochefort-en-Yvelines.** Des informations vous seront fournies ultérieurement.
- **Samedi 26 juin : La fête de Longvilliers.**  
Nous renouvelons cette année, l'association de la fête des écoles à la fête du village. Réservez votre journée et venez passer cet après-midi et soirée avec nous (repas, DJ, feu d'artifice).

## UNION

### **Nouveau! Le jardinage ouvert aux enfants :**

Le jardin potager pour les enfants a ouvert ses portes le mercredi 10 mars Chemin sous la ville (près du lavoir) à Rochefort en Yvelines, de 14h00 à 15h30.

Irène Ivancic, son animatrice, y accueille les enfants (à partir de 7 ans) qui désirent y participer, tous les mercredis hors vacances scolaires, de Mars à fin Juin.

Le montant de l'activité est fixé à 100 euros pour 14 séances d'une heure et demie.

Votre enfant souhaite s'inscrire ! Faites-vous connaître au 06 82 23 59 04 ou bien envoyer un mail [grisdepaynes@hotmail.fr](mailto:grisdepaynes@hotmail.fr) ou contacter l'Union : [unionrl@gmail.com](mailto:unionrl@gmail.com)

### **Du 5 au 26 Avril 2010 :**

#### **L'univers des Mangas peint par les enfants de l'atelier peinture.**

Exposition de leurs œuvres à la Bibliothèque de Rochefort en Yvelines.

Contact : Irène IVANCIC Tel : 06 82 23 59 04 ou [grisdepaynes@hotmail.fr](mailto:grisdepaynes@hotmail.fr)

## JAZZ À TOUTE HEURE

Dans le cadre **JAZZ À TOUTE HEURE**, Rochefort-en-Yvelines clôturera le festival le 11 Avril 2010 à 17 h00 à la salle des fêtes avec China Moses et Raphael Lemonnier Quintet. À croire que la classe et la sophistication se transmettent de mère en fille, car China Moses est la fille de Dee Dee Bridgewater, elle rend hommage à la légendaire Dinah Washington en « dépeussierant » quelques uns de ses plus grands succès soutenus par le clavier de Raphael Lemonnier.

Tarifs : 25€ / 19€

## BIBLIOTHÈQUE

Dans le cadre de l'exposition « Mangas », les ateliers de peinture de Rochefort-en-Yvelines jeunes et adultes exposeront leurs œuvres sur ce thème, mais aussi sur la peinture d'inspiration asiatique à partir du 5 avril au 26 avril aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

L'heure du conte aura lieu les Mercredis:

14 Avril à 15h30

26 Mai à 15h30

Les prochains cafés « BIB » seront les Mardis :

6 avril à 10h00

4 mai à 10 H00

## CONCERT ANNUEL DU CHŒUR DES CARNUTES

### Concerts de printemps du Chœur des Carnutes de Bullion

Le Chœur des Carnutes de Bullion, et le quatuor instrumental Elena organisent deux concerts de printemps :

- le samedi 10 avril à 20h30 dans l'église de Bullion
- le dimanche 11 avril à 16h dans l'église de Sonchamp (78).

Les églises sont chauffées.

### Le programme 2010

Il se compose d'une 1<sup>ère</sup> partie vocale avec de courtes œuvres en français (Arcadelt, Orlando di Lasso, Costeley), anglais (Purcell, traditionnel), russe (traditionnel, Bortnjanskij) et latin (Vittoria, Viadana), d'une partie instrumentale avec un extrait du quintette en si mineur de Brahms par le Quatuor Elena accompagné d'une clarinette, et d'une 2<sup>ème</sup> partie mixte, Chœur et instruments, avec la Messe de Saint Nicolas en sol de J. Haydn, pour chœur, quatuor et clavecin.

Les places sont à 12 Euros pour les adultes, 5 Euros pour les jeunes.

### Le Chœur « Les Carnutes »

Créé en 1979 à Bullion, il emprunte son nom aux Gaulois qui ont vécu jadis dans la région. Le Chœur compte une cinquantaine de choristes.

Il est animé depuis sa création par Françoise Lievens Souday, diplômée du Conservatoire National Supérieur de Paris.

Au répertoire figurent des œuvres de musique profane et sacrée, s'étendant de façon variée de la fin du Moyen-Age jusqu'à la période contemporaine.

Les œuvres majeures sont accompagnées par un ensemble instrumental, le Quatuor Elena, constitué de musiciens professionnels ou amateurs de haut niveau.

## CALENDRIER DES FÊTES PASCALES

Dans le Groupement paroissial de St Arnoult, dont fait partie la commune de LONGVILLIERS, le calendrier des célébrations pour les fêtes pascales de 2010 est le suivant :

- Messe des Rameaux :
  - o le 27 mars à 18h00 à l'église de Longvilliers
  - o le 28 mars à 9h45 à l'église de La Celle les Bordes
  - o le 28 mars à 11h00 à l'église de St Arnoult
- Jeudi Saint, le 1<sup>er</sup> avril :
  - o à 20h30 à l'église de Clairefontaine
- Vendredi Saint, le 2 avril :
  - o Chemin de croix :
    - à 15h00 à l'église de St Arnoult
    - à 17h30 à l'église de Rochefort
  - o Vénération de la Croix :
    - à 20h30 à l'église de Bullion
- Samedi Saint, le 3 avril :
  - Vigile pascale à 20h30 à l'église de St Arnoult
- dimanche 4 avril, Fête de Pâques :
  - o à 9h45 à l'église de Clairefontaine
  - o à 11h00 à l'église de St Arnoult

Le Père CŒUR, curé du Groupement paroissial, le Père VILLAINÉ, au presbytère de Clairefontaine et tous les responsables du Groupement, vous souhaitent de passer de très bonnes fêtes de Pâques, en famille, dans la joie et dans la paix.

## ***Bruits et Nuisances***

Le printemps est enfin arrivé et nous demandons à tous de respecter l'arrêté municipal du 20 octobre 2008 concernant le bruit et les nuisances.

### **RAPPEL**

**Article 2** : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

**Article 3** : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installation de ventilation, de chauffage et de climatisation ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.

**Article 4** : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables                      de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis                                de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés                      de 10h00 à 12h00

Les travaux réalisés par des entreprises chez les particuliers ne sont pas concernés par cet article. Ils relèvent des prescriptions des articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral susvisé.

**Article 5** : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

**Article 6** : Le brûlage des feuilles mortes et tous les déchets de jardin, à l'exclusion de tous autres déchets, est **autorisé du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai tous les jours sauf dimanches, fêtes et jours fériés, du lever du soleil à 17 heures**, sauf en cas de sécheresse où toute personne est tenue de se conformer à l'arrêté préfectoral.

**Article 7** : Tout feu de jardin devra être complètement éteint à l'expiration de ces délais.

**Article 8** : Il est formellement interdit de procéder à l'allumage de ces feux dans un périmètre de moins de 30 mètres autour des constructions.

**Article 9** : Mr le Maire de LONGVILLIERS et les services de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Tous les déchets sont acceptés gratuitement dans les déchetteries de Saint Arnoult en Yvelines et Bonnelles.**